



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Les Abymes, le mercredi 7 octobre 2009

Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe
Chancelier des Universités
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation nationale

à

Monsieur le Directeur de l'IUFM de la
Guadeloupe
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'écoles publiques et privés (pour large
diffusion)
Mesdames et Messieurs les Principaux de
collèges
Mesdames et Messieurs les Directeurs de
SEGPA
Mesdames et Messieurs les IEN chargés
d'une circonscription du 1^e degré
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN-ET
Mesdames et Messieurs les conseillers
Pédagogiques
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'Établissement d'Enseignement Spécialisé
Mesdames et Messieurs les chefs de Division
et de Service du Rectorat de la Guadeloupe

Service Division des
examens et concours

Réf ... n° ...

Dossier suivi par
Guyliène JOURSON

Téléphone
0530 938350

Fax
0590 900552

Courriel
brice-guyliene@ac-guadeloupe.fr
Localisation
Site de Grand-Camp

Adresse postale
B.P. 480
97183 Les Abymes
cedex

Réf : - Décret n°2004-13 modifié du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH.
- Arrêtés du 5 janvier 2004 – J. O. Du 7 janvier 2004 relatifs aux options et
à l'organisation du CAPA-SH.
- B. O. spécial n°4 du 26 février 2004

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Les candidats au CAPA-SH ne peuvent se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen.

II - NATURE DES OPTIONS

Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;
Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;
Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

III- NATURE ET DUREE DES EPREUVES

Le CAPA-SH est composé de 2 épreuves consécutives :

1/- Une épreuve professionnelle comportant la conduite de 2 séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure.

2/- Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel d'une durée de 30 minutes (la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes).

IV- NOTATION

La première épreuve est notée globalement sur 20.

La seconde épreuve est notée sur 20.

Pour chacune des 2 épreuves une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note minimale de 20 sur 40 à l'ensemble de 2 épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

V- CALENDRIER

Les épreuves se dérouleront au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2009-2010

Important : La date du dépôt du mémoire professionnel en 4 exemplaires est fixée au 12 MAI 2010.

LE REGISTRE D'INSCRIPTION AU CAPA-SH EST OUVERT DU 19 OCTOBRE 2009 AU 18 NOVEMBRE 2009 INCLUS.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Rectorat à la Division des examens et concours, Porte 201 site de l'Assainissement, Angle des R. Wachter et Félix Eboué, 97110 POINTE A PITRE

Ils devront être complétés et déposés à cette adresse le 18 novembre 2009 au plus tard, ou adressés par voie postale en recommandé simple le 18 novembre 2009 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

POUR LE RECTEUR ET PAR DELEGATION
Le Secrétaire Général

Firmin PIERRE-MARIE

